



PRÉFET DE LA VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2025-SGAD/BE-150 en date du 25 juillet 2025, une enquête publique est ouverte pendant **33 jours consécutifs du 06 octobre 2025 (14h00) au 07 novembre 2025 (12h00)**, dans les communes de VERRIERES et SAINT-LAURENT-DE-JOURDES sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Parc éolien de Veerrières », composé de 6 éoliennes et 3 postes de livraison sur les communes de VERRIERES et SAINT-LAURENT-DE-JOURDES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de VERRIERES et SAINT-LAURENT-DE-JOURDES afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

VERRIERES	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES
Lundi : 14h00/17h00 Mardi : 09h00/12h00 – 14h00/17h00 Mercredi : 09h00/12h00 – 14h00/17h00 Jeudi : 09h00/12h00 Vendredi : 09h00/12h00 - 14h00/17h00	Mardi : 09h00/12h00 – 14h00/17h00 Jeudi : 09h00/12h00 – 14h00/17h00 Vendredi : 09h00/12h00

Monsieur Jean-Marc MRZYGLOD, Colonel de Gendarmerie à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 13 juin 2025, recevra en personne en mairies de VERRIERES et SAINT-LAURENT-DE-JOURDES les observations du public :

VERRIERES	SAINT-LAURENT-DE-JOURDES
- Lundi 06 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 - Vendredi 07 novembre 2025 de 09h00 à 12h00	- Jeudi 16 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 - Mardi 28 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de VERRIERES – 14 Place de la Mairie - 86410 VERRIERES - siège principal de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-6468@registre-dematerialise.fr** (contributions adressées par courriel / e-mails publiés sur le registre dématérialisé par la Société Préambules les jours ouvrés. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé **https://www.registre-dematerialise.fr/6468** et donc visibles par tous).

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **https://www.registre-dematerialise.fr/6468** (mini site internet - consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé et consultation du dossier d'enquête publique)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de VERRIERES et SAINT-LAURENT-DE-JOURDES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS PARC EOLIEN DE VERRIERES - 3 avenue Gustave Eiffel - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU -M. Guillaume GERMAIN – g.germain@eolise.fr – 06 40 29 09 45